



Anael Finance WS MS_Lettrage automatique

Version V4R6

Documentation Utilisateur

Copyright © 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance WS V4R6

Date de publication : 8 août 2022

Code du document : code_document (facultatif)

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Organisation.....	5
Documents liés	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Paramétrage.....	7
Groupes de sociétés.....	7
Chapitre 2 Lettrage Automatique en Multi-Sociétés.....	10
Critères de sélection	10
Contrôle de zones.....	11
Traitement.....	19
Listes de contrôle.....	21

À propos de ce manuel

Ce document présente les fonctionnalités du « **Lettrage Automatique en Multi-Sociétés** » sur ANAEL FINANCE WS V4R6.

En effet, certains groupes disposant de très nombreuses sociétés sur leur environnement souhaitent pouvoir lancer le lettrage automatique en multi-sociétés, c'est-à-dire sur un groupe de sociétés qui peut être composé de plusieurs arguments :

- Des sociétés individuelles,
- Sociétés / établissements,
- Sociétés / périmètres

Le lettrage automatique en multi-sociétés est lancé en une seule fois, en soumission afin de libérer la session en cours. Il est exécuté en mode détaillé, c'est-à-dire pour chaque argument composant le groupe de sociétés.

Public concerné

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor », page 6.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Avril 2021	Claudie ENEZ	V4R6 : Création du document

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Paramétrage

Groupes de sociétés

Menu Paramétrer / Groupes de sociétés

Chaque groupe de sociétés est composé d'une table « entête », et d'une table « détail », et de l'autorisation de mettre à jour le détail du groupe lors de l'exécution des traitements.

La table « Entête » se présente comme suit :

	Groupe	Libellé long	Libellé court	Modifiable
14	CE11	S009	S009	2
15	CE12	CLCS	CLCS	2
16	CE13	S009 P18	S009 P18	2
17	CE20	S009 + CEZ99 (décalé)	S009 + CEZ99 (décalé)	2
18	CE25	CEZ01 et CEZ02	CEZ01 et CEZ02	2
19	CE30	CLCS P18 + CEZ99 (décalé)	CLCS P18+ CEZ99 D	1
20	CE40	CLCS 01+04 & S009	CLCS 01+04 & S009	1
21	CE50	GROUPE CEZ50	GROUPE CEZ50	1
22	CE55	CEZ01 CEZ50 S009	CEZ01 CEZ50 S009	1
23	CE56	CEZ01 et S009 etab 0008	CEZ01 et S009 - 0008	1
24	CE60	CLCS et S009	CLCS et S009	0
25	CE70	CLCS et CEZ01	CLCS et CEZ01	1
26	CE80	CEZ01 + S009 sans etab	CEZ01 + S009 sans ét	2
27	CE95	CEZ01 CEZ50	CEZ01 CEZ50	1
28	CE97	CEZ01 CEZ50 CLCS	CEZ01 CEZ50 CLCS	1
29	CE99	CLCS 0001/0008 et S009 00	Clcs+S009 001/008	1
30	CECL	CEZ01 + CLCS	CEZ01 + CLCS	2
31	CEZ	CLCS + S009 (avec etab)	CLCS + S009 etab	1
32	CEZ0	CEZ01 seule	CEZ01 seule	1
33	CEZ2	CLCS+S009+CME etab	CLCS+S009+CME etab	1
34	CEZ3	CLCS + S009 (société)	CLCS + S009 (STE)	1
35	CEZ5	CEZ01 et CEZ50	CEZ01 et CEZ50	2
36	CEZ6	S009 P18 / société	S009 P18 / STE	2
37	CEZ7	CLCS(sans perim) + BANCE	CLCS(sans perim) + B	2
38	CEZ8	CLCS + CEZ99 (décalé)	CLCS + CEZ99 (décalé)	1

Les groupes de sociétés sont paramétrés par environnement pouvant être constitués de :

- société
- société et établissement
- société et périmètre

Il est **possible de panacher au sein d'un groupe de sociétés**, des sociétés différentes avec ou sans établissement, avec ou sans périmètre :

- Société « S001 » / Etab blanc et Périmètre blanc
- Société « S002 » / Etab 0004
- Société « S003 » / Etab 0008
- Société « S003 » / Etab 0005

Il est **possible de panacher au sein d'un groupe de sociétés**, une même société avec des établissements et des périmètres différents :

- Société « S001 » / Etablissement 0008,
- Société « S001 » / Périmètre P17 composé de Etab 0001 et Etab 0007.

Il est **impossible de panacher au sein d'un groupe de sociétés**, un code société avec étab à blanc ou périmètre à blanc, avec ce même code société avec un établissement défini ou un périmètre défini.

- Société « S001 » / Etab blanc et Périmètre blanc
- Société « S001 » / Etab 0008
- Société « S002 » / Etab blanc et Périmètre blanc
- Société « S002 » / P16 composé de Etab 0001 et Etab 0006.

Au niveau de l'entête du groupe, Il est possible de définir si le groupe de sociétés est modifiable par l'utilisateur lors du lancement du lettrage automatique en multi-sociétés. Les différents critères possibles sont les suivants :

- **Détail non modifiable** : aucun argument du groupe n'est modifiable au moment du lancement du traitement.
- **Mise à jour automatique du détail** : cette fonction permet de supprimer les sociétés qui présentent des anomalies au moment du lancement du traitement, sans impacter le paramétrage d'origine du groupe. Seules les sociétés en anomalie sont désactivées pour permettre de traiter toutes les autres sociétés respectant les critères de sélection.
- **Détail modifiable** : cette fonction permet d'ajouter des arguments dans le groupe de sociétés au moment du lancement du traitement.

La table « Détail » du groupe de société se présente comme suit :

The screenshot displays the 'Groupe de sociétés' (Company Group) configuration window in Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0. The window title is 'Groupe de sociétés' and the subtitle is 'Fiche groupe sociétés (Filtrée sur : CE55 CEZ01 CEZ50 S009)'. The main area contains a table with the following data:

	Code	Société	Libellé de la société	Etablissement	Périmètre	Libellé Etab ou Périm.
1	CE55	CEZ01	INFOR NY CITY COMPA	0008		Agence de Bastille
2	CE55	CEZ50	CEZ INFOR CEZ50			
3	CE55	S009	Infor (S009)			

Below the table, there are two summary boxes: 'FPGRSOCIETDET' with '3 Enregistrement(s)' and '3 Enregistrement(s) affiché(s)'. A 'Groupe de sociétés' panel on the left shows the configuration for the selected row (1):

- Groupe: CE55
- Société: CEZ01 (INFOR NEW YORK CITY B2 COMPA)
- Libellé de la société: INFOR NY CITY COMPA
- Etablissement: 0008 (Agence de BASTILLE)
- Périmètre: (empty)
- Libellé Etab ou Périm.: Agence de Bastille

The status bar at the bottom shows: 'Anael Finance 4.6.0.0 LSDEMOV4R6.dbo on NLBAV\IAPC2 (SQL_Server) CEZ@LSDEMOV4R6 INFOR\cenez FRANCAIS INFOR NY CITY COMPA (CEZ01) Agence de Bastille (0008)'.

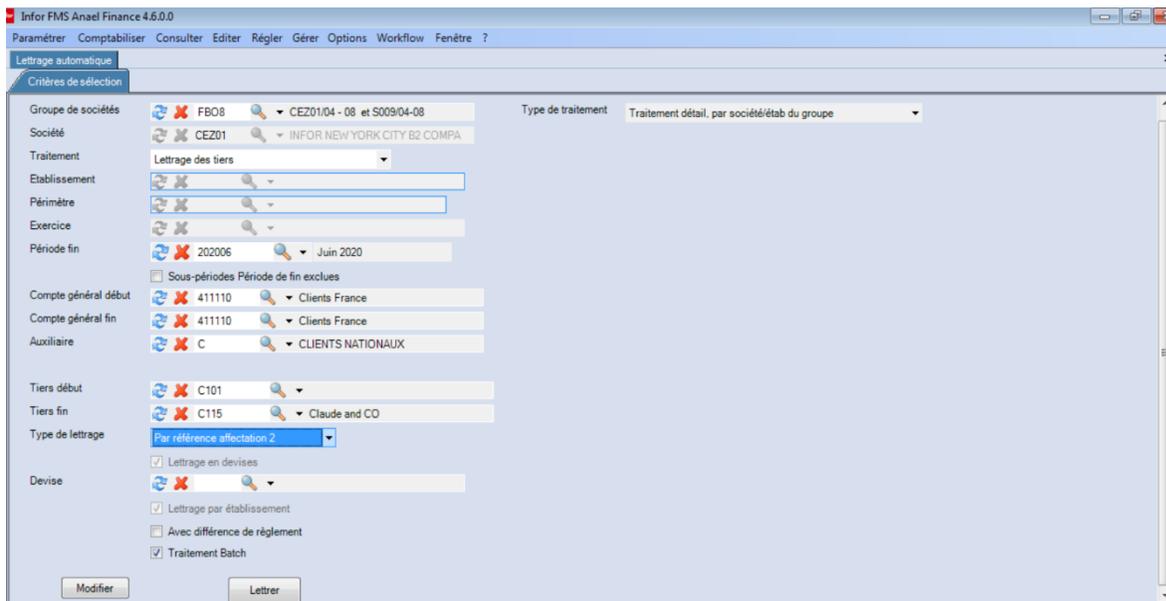
Chapitre 2 Lettrage Automatique en Multi-Sociétés

Critères de sélection

Menu Gérer / Lettrages / Lettrage automatique

Sur ANAEL FINANCE WS V4R6, le lettrage automatique peut désormais être lancé en multi-sociétés c'est-à-dire sur un groupe de sociétés. Le traitement est lancé en une seule fois, puis exécuté individuellement pour chaque argument du groupe.

Les critères de sélection se présentent comme suit :



Contrôle de zones

Groupe de sociétés : zone facultative. Si renseignée, la valeur doit exister dans la table des groupes de sociétés FPGRSOCIET. Si cette zone est renseignée, alors le lettrage automatique en multi-sociétés est lancé en une seule fois, puis exécuté en détail pour chaque argument du groupe.

Type de traitement : Il est pré-alimenté en « Traitement détail, par société/étab du groupe ». Zone non modifiable. Cette zone est prise en compte uniquement si le lettrage automatique est lancé en multi-sociétés c'est-à-dire si le groupe de sociétés est renseigné.

Société : Cette zone est préchargée par la société courante, et la zone est protégée. Principe valable en lettrage automatique en mono société, ou en multi sociétés.

Etablissement : Affichage conditionné.

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé en **mono société**. La zone « Etablissement » est accessible. Le lettrage automatique peut être lancé sur un seul établissement, ou sur tous les établissements de la société (si blanc). Le principe standard demeure inchangé.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé en **multi-sociétés**. La zone « Etablissement » est automatiquement protégée et non renseignée dans les critères de sélection. En effet, l'établissement peut être renseigné dans la table « détail » du groupe de sociétés le cas échéant.

Périmètre: Affichage conditionné.

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé en **mono société**. La zone « Périmètre » est accessible. Le lettrage automatique peut être lancé sur un périmètre (c'est-à-dire sur un ensemble d'établissements) de la société. Le principe standard demeure inchangé.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé en **multi-sociétés**. La zone « Périmètre » est automatiquement protégée et non renseignée. En effet, le périmètre peut être renseigné dans la table « détail » du groupe de sociétés le cas échéant.

Exercice: Deux cas de figure se présentent :

- Si le traitement est « **Lettrage des tiers** », l'exercice est grisé et non renseigné. Ce principe standard s'applique sur le traitement **en mono société ou en multi-sociétés**.
- Si le traitement est « **Lettrage des comptes généraux** », l'exercice devient obligatoire.
 - o Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé en **mono société** (principe standard) : l'exercice doit exister sur la société courante, et doit être ouvert.
 - o Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé **en multi-sociétés**, alors le code exercice doit :

- exister sur toutes les sociétés du groupe. Sinon, ce message bloquant « L'exercice est inexistant » est affiché pour chaque société en anomalie dans le tableur « Détail du groupe ».
- être ouvert sur chaque société du groupe. Sinon un message bloquant : est affiché pour chaque société en anomalie dans le tableur : « Cet exercice n'est pas ouvert. Lettrage impossible ».

Période fin : Zone facultative.

- Si le traitement concerne le « **Lettrage des tiers** », et
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé **en mono société** (principe standard), et si :
 - la période de fin est renseignée, alors la période de fin doit exister dans la table des périodes de la société courante.
 - La période de fin n'est pas renseignée, le traitement recherche la dernière période la plus récente créée dans la table des périodes de la société courante.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé **en multi-sociétés**, et si :
 - la période de fin est renseignée, alors la période doit exister sur la société courante, et sur toutes les sociétés du groupe. Sinon, ce message bloquant « La période de fin est inexistante » est affiché pour chaque société en anomalie dans le tableur « Détail du groupe ».
 - La période de fin n'est pas renseignée, le traitement recherche la dernière période la plus récente créée dans la table des périodes de la société courante.
- Si le traitement concerne le « **Lettrage des comptes généraux** », et
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé **en mono société** (principe standard), et si :
 - la période de fin est renseignée, elle doit exister dans la table des périodes de la société courante et doit être associée au code exercice renseigné précédemment.
 - la période de fin n'est pas renseignée, le traitement recherche la dernière période de l'exercice dans la table des périodes de la société courante.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé **en multi société**, et si :

- la période de fin est renseignée :
 - Elle doit exister sur la société courante dans la table des périodes, et sur toutes les sociétés du groupe. Sinon, ce message bloquant « la période de fin est inexistante » est affiché pour chaque société en anomalie dans le tableur « Détail du groupe ».
 - Elle doit être associée au code exercice renseigné précédemment.
- la période de fin n'est pas renseignée, le traitement recherche la dernière période de l'exercice dans la table des périodes de la société courante. Elle doit exister pour toutes les sociétés du groupe.

Sous périodes exclues : Même principe standard (**en mono ou en multi-sociétés**).

Compte général début : Zone facultative.

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé **en mono société** (principe standard).
- Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé **en multi-sociétés**, alors
 - Le compte général début n'est pas contrôlé dans la table des comptes généraux. On peut valider un compte général qui n'existe pas sur la société courante.
 - Si un compte général est recherché dans la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante.

Compte général fin : Zone facultative.

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé **en mono société** (principe standard).
- Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé **en multi-sociétés**, alors
 - Le compte général fin n'est pas contrôlé dans la table des comptes généraux. On peut valider un compte général qui n'existe pas sur la société courante.
 - Si un compte général est recherché dans la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante.
 - Le compte général de fin doit être supérieur au compte général début.

Auxiliaire : Zone accessible uniquement si le type de lettrage automatique est « Lettrage par tiers ». Zone facultative.

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé **en mono société** (principe standard). Si le code auxiliaire est renseigné, il doit exister dans la table des codes auxiliaires de la société courante.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé **en multi-sociétés**, alors
 - o Le code auxiliaire n'est pas contrôlé sur la société courante. On peut valider un code auxiliaire qui n'existe pas sur la société courante.
 - o Si un code auxiliaire est recherché dans la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante.

Tiers début : Zone accessible uniquement si le type de lettrage automatique est « Lettrage par tiers ». Zone facultative.

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé **en mono société** (principe standard). Si le tiers début est renseigné, il doit exister dans la table des tiers de la société courante.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé **en multi-sociétés**, alors
 - o Le tiers début n'est pas contrôlé dans la table des tiers. On peut valider un tiers qui n'existe pas sur la société courante.
 - o Si un tiers est recherché dans la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante.

Tiers fin : Zone accessible uniquement si le type de lettrage automatique est « Lettrage par tiers ». Zone facultative.

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé **en mono société** (principe standard). Si le tiers fin est renseigné, il doit exister dans la table des tiers de la société courante.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé **en multi-sociétés**, alors
 - o Le tiers fin n'est pas contrôlé dans la table des tiers. On peut valider un tiers qui n'existe pas sur la société courante.
 - o Si un tiers est recherché dans la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante.
 - o Le tiers de fin doit être supérieur au tiers début.

Type d'affectation : Au moins une de ces valeurs doit être sélectionnée :

- Référence lettrage
- Par référence Affectation
- Par référence Affectation 2

- Par référence Affectation 3
- Par solde nul
- Par montant

Lettrage en devise : L'affichage de cette zone est conditionnée en fonction de la valeur de la zone « Lettrage équilibré en devise » de la société courante.

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé **en mono société** (principe standard).
 - Si la zone « Lettrage en devise » est cochée, le lettrage automatique est effectué en devise sur chaque paquet de lettrage. Rappelons que si la zone « Lettrage équilibré en devise » est cochée dans la fiche société, la zone « Lettrage en devise » est automatiquement cochée dans le lettrage automatique. Cette zone devient non modifiable : dans ce cas, le lettrage automatique est toujours équilibré en devise.
 - Si la zone « Lettrage en devise » n'est pas cochée, le lettrage automatique est effectué en monnaie société.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé **en multi-sociétés**. Deux cas de figure se présentent :
 - **Si la zone « Lettrage en devise » est cochée dans les critères de sélection**, le lettrage automatique est effectué en devise sur chaque paquet de lettrage, et sur toutes les sociétés du groupe. La valeur de la zone « Lettrage équilibré en devise » est contrôlée dans la fiche société sur chaque société du groupe. Deux cas de figure se présentent :
 - Si la zone « Lettrage équilibré en devise » est cochée sur la société du groupe (dans la fiche société), alors cette société du groupe est prise en compte dans le lettrage automatique en multi-sociétés.
 - Si la zone « Lettrage équilibré en devise » n'est pas cochée sur la société du groupe (dans la fiche société), alors cette société est en anomalie. Un message bloquant est affiché : « Zone « Lettrage équilibré en devise » non cochée sur cette société. Lettrage en devise impossible. »
 - **Si la zone « Lettrage en devise » n'est pas cochée dans les critères de sélection**, le lettrage automatique est effectué en monnaie société sur chaque paquet de lettrage, et sur toutes les sociétés du groupe. La valeur de la zone « Lettrage équilibré en devise » est contrôlée dans la fiche société sur chaque société du groupe. Deux cas de figure se présentent :
 - Si la zone « Lettrage équilibré en devise » est cochée sur la société du groupe (dans la fiche société), cette société du groupe est en anomalie. Un message bloquant est affiché : « Zone « Lettrage équilibrée en

devise » cochée sur cette société. Lettrage en monnaie société impossible. »

- Si la zone « Lettrage équilibré en devise » n'est pas cochée sur la société du groupe (dans la fiche société), cette société du groupe est prise en compte dans le lettrage automatique en multi-sociétés.

Devise : Zone accessible uniquement si la société gère les devises. Sinon, cette zone est grisée et non renseignée.

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé **en mono société** (principe standard). Si le code devise est renseigné, il doit exister dans la table de devises de la société courante, et le lettrage est effectué sur cette devise uniquement.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé **en multi-sociétés**, alors
 - Le code devise n'est pas contrôlé dans la table des devises. On peut valider une devise qui n'existe pas sur la société courante.
 - Si un code devise est recherché dans la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante.

Lettrage par établissement : L'affichage de cette zone est conditionné en fonction de la valeur de la zone « Lettrage équilibré par établissement » de la société courante.

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé **en mono société** (principe standard) :
 - Si cette zone n'est pas cochée, le lettrage automatique est effectué au niveau société, quel que soit le code établissement de l'écriture.
 - Si cette zone est cochée, le lettrage automatique est effectué par établissement, c'est-à-dire que chaque paquet de lettrage doit être équilibré par établissement.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé **en multi-sociétés**. Deux cas de figure se présentent :
 - **Si la zone « Lettrage par établissement » est cochée dans les critères de sélection**, le lettrage automatique doit être équilibré par établissement sur chaque paquet de lettrage, et sur toutes les sociétés du groupe. La valeur de la zone « Lettrage équilibré par établissement » est contrôlée dans la fiche société sur chaque société du groupe. Deux cas de figure se présentent :
 - Si la zone « Lettrage équilibré par établissement » est cochée sur la société du groupe (dans la fiche société), cette société du groupe est prise en compte dans le lettrage automatique en multi-sociétés.
 - Si la zone « Lettrage équilibré par établissement » n'est pas cochée sur la société du groupe (dans la fiche société), alors cette société est en anomalie. Un message bloquant est affiché : « Zone « Lettrage équilibré

par établissement » non cochée sur cette société. Lettrage par établissement impossible. »

- **Si la zone « Lettrage par établissement » n'est pas cochée dans les critères de sélection**, le lettrage automatique doit être équilibré au niveau société sur chaque paquet de lettrage, et sur toutes les sociétés du groupe. La valeur de la zone « Lettrage équilibré par établissement » est contrôlée dans la fiche société sur chaque société du groupe. Deux cas se présentent :
 - Si la zone « Lettrage équilibré par établissement » est cochée sur la société du groupe (dans la fiche société), cette société du groupe est en anomalie. Un message bloquant est affiché : « Zone « Lettrage équilibré par établissement » cochée sur cette société. Lettrage au niveau société impossible. »
 - Si la zone « Lettrage équilibré par établissement » n'est pas cochée sur la société du groupe (dans la fiche société), cette société du groupe est prise en compte dans le lettrage automatique en multi-sociétés.

Avec différence de règlement :

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné, le lettrage automatique est lancé **en mono société** (principe standard) :
 - Si cette zone n'est pas cochée, aucune écriture d'écart de règlement ne peut être générée sur un journal financier (Type B) dans FMINTEGRATION sur la société courante.
 - Si cette zone est cochée, des écritures d'écart de règlement peuvent être générées sur un journal financier (Type B) dans FMINTEGRATION afin d'équilibrer les paquets de lettrage sur la société courante. Le montant de l'écart de règlement doit être inférieur ou égal au seuil de règlement (Cf Paramètres généraux/Seuil). Le traitement recherche le compte d'équilibre (gain ou perte sur règlement) dans les « comptes automatiques », puis extrait le journal de comptabilisation qui est associé à ce compte général dans les « comptes automatiques ».
- Si le groupe de sociétés est renseigné, le lettrage automatique est lancé **en multi-sociétés**, et si :
 - Si cette zone n'est pas cochée, aucune écriture d'écart de règlement ne peut être générée sur un journal financier (Type B) dans FMINTEGRATION sur la société courante et sur toutes les sociétés du groupe.
 - Si cette zone est cochée, des écritures d'écart de règlement peuvent être générées sur un journal financier (Type B) dans FMINTEGRATION afin d'équilibrer les paquets de lettrage sur la société courante, et sur toutes les sociétés du groupe de sociétés. Le montant de l'écart de règlement doit être inférieur ou égal au seuil de règlement (Cf Paramètres généraux/Seuil). Le traitement recherche le compte d'équilibre (gain ou perte sur règlement) dans les

« comptes automatiques » de la société traitée, puis extrait le journal de comptabilisation qui est associé à ce compte général dans les « comptes automatiques ».

Traitement BATCH : si le groupe de société est renseigné, alors la zone « Traitement BATCH » est cochée par défaut, le lettrage automatique en multi-sociétés étant susceptible de traiter beaucoup de volumes d'écritures sur l'ensemble des sociétés du groupe.

Traitement

Le groupe de sociétés permet de lancer en une seule fois le « Lettrage automatique » sur toutes les sociétés ou société/établissement ou société/périmètre qui composent le détail du groupe. Le lettrage automatique est toujours exécuté individuellement en « Traitement détail, par société/Etab du groupe » c'est-à-dire pour chaque argument du groupe.

Dès qu'un groupe de sociétés est renseigné dans les critères, le détail du groupe de sociétés s'affiche automatiquement dans une fenêtre. Le détail du groupe peut être modifié si le paramétrage du groupe le permet.

Le détail du groupe s'affiche comme suit :

Modification des groupes de sociétés par traitement

Société	Libellé de la société	Etablissement	Périmètre	Libellé Etab ou Périm.
1	CEZ01	INFOR NY CITY FRANCE	0004	Agence de LYON Nord
2	CEZ01	INFOR NY CITY FRANCE	0008	Agence de Bastille
3	CME	CME Infor FR ss etb		
4	S009	STE INFOR INVEST	0004	Etablissement 0004
5	S009	STE INFOR INVEST	0008	AGENCE BREST

FPGRSOCIETDET 0 Enregistrement(s) 0 Enregistrement(s) affiché(s)

Liste des erreurs

Société	Détail de l'erreur
1	CME La période de fin est inexistante.
2	CME La zone « Lettrage équilibré en devise » non cochée sur cette société CME. Lettrage en devise impossible.
3	CME La zone « Lettrage équilibré par établissement » non cochée sur cette société CME. Lettrage par établissement impossible.
4	S009 La zone « Lettrage équilibré en devise » non cochée sur cette société S009. Lettrage en devise impossible.
5	S009 La zone « Lettrage équilibré par établissement » non cochée sur cette société S009. Lettrage par établissement impossible.

Si des sociétés du groupe ou sociétés/établissements ou sociétés/périmètres sont en anomalie, il est possible de :

- **Mettre à jour automatiquement le détail du groupe de sociétés**, si la zone « Modification » est renseignée par la mention « Mise à jour auto du détail » dans l'entête du groupe de sociétés . Dans ce cas, les sociétés en anomalie sont automatiquement supprimées dans le détail du groupe de sociétés, pour le lettrage automatique en cours.
- **Modifier le détail du groupe de sociétés** par le bouton  pour ajouter ou supprimer des établissements si la zone « Modification » est renseignée par la mention « Détail modifiable » dans l'entête du groupe de sociétés.
- **Modifier le détail du groupe de sociétés** par le bouton  pour ajouter ou supprimer des périmètres si la zone « Modification » est renseignée par la mention « Détail modifiable » dans l'entête du groupe de sociétés.

- **Valider le groupe de sociétés** par le bouton . Cette fonction valide l'ensemble des paramètres du groupe de sociétés. Si toutes les conditions sont réunies, alors le lettrage automatique peut être lancé sur les écritures correspondant aux critères de sélection.
- **Annuler le choix du groupe de sociétés** par le bouton « Annuler ».  Cette fonction permet d'abandonner le traitement, et se repositionner sur les critères de sélection.

Important : Les mises à jour du détail du groupe n'impactent jamais le paramétrage de base du groupe de sociétés. Ces modifications sont prises en compte uniquement au moment de l'exécution du lettrage automatique.

Lors de l'affichage du détail du groupe de sociétés, les contrôles effectués sur le lettrage automatique sont les suivants :

- L'utilisateur doit avoir les droits en écriture sur toutes les sociétés du groupe
- L'utilisateur doit avoir les droits en écriture sur tous les établissements du groupe, ou les établissements associés aux périmètres
- Toutes les sociétés du groupe doivent avoir :
 - la même « Gestion de devise » dans la fiche société : Zone « Gestion des devises » cochée ou non cochée.
 - le même type de « Lettrage équilibré en devise » dans la fiche société: Zone « Lettrage équilibré en devise » cochée ou non cochée.
 - le même type de « Lettrage équilibré par établissement » dans la fiche société: Zone « Lettrage équilibré par établissement » cochée ou non cochée.
- La « devise société » peut être différente sur les sociétés du groupe car le lettrage automatique est toujours effectué en détail c'est-à-dire pour chaque argument du groupe de sociétés
- Le code exercice doit exister sur toutes les sociétés du groupe
- La période fin doit exister sur toutes les sociétés du groupe
- Si de nouveaux arguments sont ajoutés dans le groupe de sociétés (via le bouton « Etablissement » ou le bouton « Périmètre ») lors du lettrage automatique en cours :
 - Ils ne doivent pas exister déjà dans le détail du groupe de sociétés,
 - Ils doivent respecter toutes les conditions requises ci-dessus.
- Si des sociétés sont en anomalie dans le détail du groupe, et que la mise à jour du détail est automatique, la suppression des arguments en anomalie est effective uniquement pour le traitement en cours. Elle n'impacte en aucun cas le paramétrage d'origine du groupe de sociétés.

Listes de contrôle

La page de garde du lettrage automatique en Multi-Sociétés se présente comme suit :



S009

STE INFOR INVEST

CEZ Le 30/06/2021 à 17:07:56

Lettrage automatique

Groupe Société	FBO8	CEZ01 et S009 /04-08		Traitement détail, par société/étab du groupe
Traitement	Lettrage des tiers			
Etablissement	0008	AGENCE BREST		
Périmètre				
Exercice				
Période de fin	202001	JANVIER 2020		
Sous périodes exclues	<input checked="" type="checkbox"/>			
Compte général	411110	CLIENTS FRANCE /S009	à 411110	CLIENTS FRANCE /S009
Auxiliaire	C	AUXI CLIENTS FRANCE		
Tiers	C107	SASHA VOYAGES S.A.	à C108	ELOISE DECORATION
Lettrage en devises	<input checked="" type="checkbox"/>	Devise		
Lettrage par établissement		<input checked="" type="checkbox"/>		
Avec différence de règlement		<input type="checkbox"/>		
Type de lettrage	Par référence affectation 2			
Traitement Batch		<input checked="" type="checkbox"/>		

La 2^{ème} page de garde présente le détail du groupe comme suit :



S009

STE INFOR INVEST

CEZ Le 30/06/2021 à 17:07:56

Lettrage automatique

Détail du groupe de sociétés

Société Périètre Etablissement

CEZ01	0004
CEZ01	0008
S009	0004
S009	0008

La 3^{ème} page de garde présente le nombre d'enregistrements lettrés sur la société :



S009

STE INFOR INVEST

CEZ Le 30/06/2021 à 17:07:56

Lettrage automatique

Nombre de lignes traitées : 16

=====